



COMMUNIQUE DE PRESSE

16 octobre 2018

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
Brest-Rural

Quelle place dans la PPE pour les EMR ?

Question au Gouvernement de Didier Le Gac

Lors de la séance de Questions au Gouvernement du 16 octobre 2018, le député Didier Le Gac a interpellé le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire sur la place des EMR (Energies Marines Renouvelables) dans le cadre de la Prochaine PPE (Programmation Pluriannuel de l'Énergie). Didier Le Gac a rappelé que les acteurs de la filière EMR - qui développent et innovent pour l'éolien flottant, l'éolien posé et l'hydrolien - tirent la sonnette d'alarme. Ils ont été rejoints par quatre Présidents de régions.

L'enjeu est environnemental (le rapport du GIEC est sans appel).

L'enjeu est aussi industriel. Si les EMR ne sont pas soutenues dans la prochaine PPE, le développement économique de nos territoires côtiers et les opportunités en termes d'attractivités et de création d'emplois risquent d'être réduits à néant en dépit de millions d'euros déjà investis par les collectivités locales.

Dans sa réponse, le Ministre précise que dans les 15 jours, la stratégie énergétique pour la France sera officiellement annoncée. Le cadre sera posé pour réduire la dépendance au nucléaire, sécuriser l'approvisionnement électrique, développer la maîtrise de l'énergie, une énergie au juste prix. L'objectif est bien 40 % d'électricité renouvelable d'ici 15 ans, avec une place particulière pour les EMR (voir la réponse complète du Ministre sur le lien ci-après).

Le député Didier Le Gac attend désormais des actes et des engagements dans la prochaine PPE. Il est satisfait de la réponse claire du Ministre.

Lien vers la vidéo : <https://youtu.be/IEMMTVJAn4>

Contact : Didier LE GAC – 06.73.39.59.17 – 02.98.33.02.20
didier.legac@assemblee-nationale.fr - Blog : <http://didierlegac.bzh/>